



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 21 octobre 2026



INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Rapport annuel 2025 de la SERM

Guy Reverbel, représentant de la collectivité au sein du Conseil d'administration de la SERM, a présenté le rapport annuel 2025 de la société. Ce document a permis d'informer les élus sur son fonctionnement, ses activités et sa situation, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires applicables.

Le Conseil municipal a approuvé le rapport annuel 2025 des activités de la SERM.



INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Correspondant défense

À la suite du désistement de Madame Larmignat-Capano de sa fonction de suppléante du correspondant défense, Stéphane Vincent a proposé sa candidature pour lui succéder aux côtés de Michel Rozelet, correspondant défense de la commune.

Le Conseil municipal a approuvé la désignation de Stéphane Vincent en qualité de conseiller municipal suppléant en charge des questions de défense.



DOMAINE ET PATRIMOINE

Soutien aux associations sportives et culturelles

Pour la saison 2026-2027, la Ville a souhaité renouveler la mise à disposition gratuite de nombreux équipements et salles communales aux associations sportives et culturelles. Cette gratuité est justifiée par les actions menées au bénéfice de la population et participant à l'intérêt général. Sont notamment concernés les équipements sportifs, les stades, les arènes, la Maison des Sports et des Loisirs, la Maison du Temps Libre, le Nautilus, la Chapelle Notre-Dame-de-la-Route ou encore le Salon de musique Roger Albanèse.

Le Conseil municipal a approuvé la mise à disposition gratuite de ces salles et équipements et a autorisé le Maire à signer les conventions correspondantes.



DOMAINE ET PATRIMOINE

Restauration scolaire : convention avec le Pays de l'Or

Dans le cadre du renouvellement des conventions avec l'Agglomération du Pays de l'Or, la Ville a actualisé les conditions de mise à disposition des locaux des écoles Louis Pasteur et Pierre et Marie Curie utilisés pour la restauration scolaire. Cette convention, conclue pour la période allant du 1er septembre 2026 au 31 décembre 2032, précise notamment les modalités d'utilisation, d'entretien et de maintenance des locaux. La mise à disposition demeure gratuite.

Le Conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition des locaux communaux au profit de l'Agglomération du Pays de l'Or et a autorisé le Maire à la signer.



DOMAINE ET PATRIMOINE

Restauration des aînés à La Roseraie

La Ville a également actualisé la convention concernant La Roseraie, mise à disposition de l'Agglomération du Pays de l'Or pour assurer le service de restauration collective des aînés. Le document précise les conditions d'utilisation du local, l'organisation du service ainsi que la répartition des responsabilités entre la commune et l'Agglomération jusqu'au 31 décembre 2032. La mise à disposition reste gratuite.

Le Conseil municipal a approuvé cette convention et a autorisé le Maire à la signer.



DOMAINE ET PATRIMOINE

Nouveau poste de Police municipale

La construction du nouveau poste de Police municipale nécessite le déplacement d'un réseau public d'eau potable actuellement situé sur l'emprise du futur bâtiment. Celui-ci sera repositionné sous la rue Aristide-Briand afin de permettre son entretien et son remplacement futurs. Compte tenu de l'ancienneté du réseau, l'Agglomération du Pays de l'Or prendra en charge 60 % du coût de son remplacement, les 40 % restants étant supportés par la Ville.

Le Conseil municipal a approuvé la convention préparatoire au dévoiement du réseau d'eau potable et a autorisé le Maire à signer les actes nécessaires.



COMMANDE PUBLIQUE PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Gestion des risques et situations de crise

Depuis 2021, Palavas-les-Flots bénéficie, avec les autres communes du Pays de l'Or, d'un dispositif mutualisé d'aide à la gestion des risques et à la décision en situation de crise. Celui-ci propose notamment une assistance 24h/24 et 7j/7 et un suivi des phénomènes hydrométéorologiques permettant d'anticiper les événements et d'accompagner la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde. Le contrat arrivant à échéance au 31 décembre 2026, l'Agglomération a proposé la création d'un nouveau groupement de commandes. Le financement sera réparti à hauteur de 30 % pour l'Agglomération et de 70 % pour les communes, selon leur population.

Le Conseil municipal a approuvé l'adhésion de Palavas-les-Flots à ce groupement de commandes ainsi que les modalités de fonctionnement et de financement prévus.



COMMANDE PUBLIQUE PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Téléalerte à la population

Depuis 2021, la commune bénéficie également d'un dispositif mutualisé de téléalerte permettant d'informer rapidement la population en cas de situation de crise. Il peut notamment être utilisé pour communiquer avec les parents d'élèves des écoles. Le contrat en cours arrivant à échéance fin 2026, un nouveau groupement de commandes a été proposé par l'Agglomération. Là encore, les dépenses seront réparties à hauteur de 30 % pour le Pays de l'Or et de 70 % pour les communes membres.

Le Conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune au groupement de commandes consacré au dispositif de téléalerte et en a validé les modalités de fonctionnement.



DOMAINE ET PATRIMOINE FORMATION À LA SÉCURITÉ

Accueil de formations du CNFPT

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale a sollicité la Ville pour disposer gratuitement du COSEC afin d'y organiser deux sessions de formation destinées aux policiers municipaux et aux acteurs de la sécurité publique ou civile, en mars et septembre 2027. Un agent communal interviendra également pour présenter les pratiques mises en œuvre par la Ville.

Le Conseil municipal a approuvé la mise à disposition gratuite du COSEC pour ces formations et a autorisé le Maire à signer les documents nécessaires.



FINANCES LOCALES SOLIDARITÉ ET VIE ASSOCIATIVE

Mise à disposition gratuite de la Salle Bleue

Plusieurs associations ont sollicité la Ville afin de bénéficier gratuitement de la Salle Bleue pour l'organisation d'actions caritatives. La Ligue contre le cancer l'a utilisée pour Octobre Rose. Le Lions Club l'occupera pour son loto annuel, dont les gains seront notamment reversés à la SNSM et à des associations de lutte contre la maltraitance des enfants, ainsi que pour une soirée alsacienne à vocation humanitaire. Le Comité de quartier Croix d'Argent-Sabines organisera pour sa part un loto au profit de la SPA Montpellier Méditerranée Métropole et de la Ligue contre le cancer.

Le Conseil municipal a approuvé la mise à disposition gratuite de la Salle Bleue pour l'ensemble de ces manifestations.



FINANCES LOCALES SOLIDARITÉ ET VIE ASSOCIATIVE

Téléthon 2026

Dans le cadre du Téléthon 2026, la Ville a mis gratuitement la Salle Bleue à disposition de l'AFM Téléthon pour plusieurs rendez-vous organisés le 7 novembre et les 4, 5 et 11 décembre. L'association a également sollicité la commune pour la prise en charge des frais liés à la sécurité incendie.

Le Conseil municipal a approuvé la prise en charge de ces frais de sécurité par la Ville.



FINANCES LOCALES ACCESSIBILITÉ ET ATTRACTIVITÉ

Phare de la Méditerranée : accès aux ascenseurs panoramiques

Plusieurs évolutions ont été proposées concernant l'accès aux ascenseurs panoramiques du Phare de la Méditerranée. Une gratuité provisoire a été prévue pour les clients du Centre des Congrès, dans l'attente d'une nouvelle organisation permettant de sécuriser le contrôle des accès. La gratuité a également été étendue à un accompagnateur lorsque sa présence auprès d'une personne en situation de handicap est mentionnée comme obligatoire. Enfin, l'accès gratuit a été étendu aux écoles de Palavas-les-Flots, aux enfants scolarisés à l'Institut Saint-Pierre ainsi qu'à leurs enseignants et accompagnateurs, dans le cadre de visites pédagogiques.

Le Conseil municipal a approuvé l'ensemble de ces mesures de gratuité.



FINANCES LOCALES – STATIONNEMENT

Nouveaux horaires du stationnement payant

Afin de mieux adapter le stationnement aux périodes de fréquentation, aux besoins des usagers et à l'activité des commerces, services et équipements de la commune, la Ville a souhaité revoir les horaires d'application du stationnement payant sur les parkings communaux. Du 1er novembre au 31 mars, le stationnement payant s'appliquera de 9h à 19h. Du 1er avril au 31 octobre, il s'appliquera de 9h à 22h. Ces dispositions concerneront tous les jours, dimanches et jours fériés compris, sans modification des tarifs en vigueur.

Le Conseil municipal a approuvé ces nouveaux horaires d'application du stationnement payant à compter du 1er novembre.



Ville de
PalavaslesFlots